

**Si l'université est une chance, la protection des données est une nécessité pour tous !**

**La Conférence des Présidents d'Université et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés signent une convention de partenariat pour promouvoir la culture « informatique et Libertés » au sein de la communauté universitaire.**

Jean-Pierre Finance, premier vice-président de la CPU et Alex Türk, président de la CNIL s'apprentent à signer le 25 janvier prochain devant l'assemblée plénière de la CPU une convention de partenariat visant à **promouvoir la nouvelle fonction de « correspondant Informatique et Libertés »** dont la mission est de veiller à la bonne application de la loi « Informatique et Libertés » au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. Cette convention prévoit également **la mise en place de formations « Informatique et Libertés » dans les cursus d'enseignement supérieur.**

Plus précisément, la convention détermine 4 objectifs :

- l'assistance de la CNIL à la mise en place des correspondants à la protection des données au sein des établissements de l'enseignement supérieur ;
- la sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur à la loi « informatique et libertés » à l'occasion notamment de manifestations relatives à l'utilisation des TIC ;
- une démarche commune de demande de conseil auprès de la CNIL sur des questions de fond d'intérêt commun ;
- un recensement des besoins de formation "*informatique et libertés*" dans les cursus d'enseignement supérieur.

La mise en œuvre de la convention reposera d'une part, sur un **comité de pilotage** chargé de dresser le bilan des actions réalisées dans le cadre de la convention, et d'autre part, sur un **comité de référencement des formations « informatique et libertés »** à insérer dans les filières de l'enseignement supérieur.

Elle est conclue pour une durée de 4 ans, avec une possibilité de reconduction et de modification par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

**Nous nous félicitons de ce partenariat** qui, à l'heure du développement de l'informatique et des technologies de communication, **confortera et contribuera à la diffusion de l'esprit et du sens des responsabilités « informatique et libertés » auprès des nouvelles générations.**

**C'est également l'objectif de la 1ère journée européenne du 28 janvier sur la protection des données personnelles.**

Paris, le 23 janvier 2007.

-----  
Contacts presse :

Pour la CNIL

Elsa Trochet [etrochet@cnil.fr](mailto:etrochet@cnil.fr)

Pour la CPU

Christina Winckler [c.winckler@cpu.fr](mailto:c.winckler@cpu.fr)